

Conditions générales de vente des prestations de référencement naturel (SEO), Community management (Promotion et gestion de l'image d'entreprise sur le web), Campagnes Adwords et de e-marketing.

ARTICLE 1- RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DES PARTIES

MIE agit en qualité de prestataire externe et répond aux demandes exprimées par le client. Le contenu non-fourni par MIE et mis en ligne à la demande du Client devra être libre de droits; le Client devra s'assurer que MIE peut en assurer la publication dans le respect de la législation et de la réglementation française, en particulier le code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage à fournir à MIE tous les éléments et contenu nécessaire (informations, textes, nouveautés, contenu photos et vidéos...) afin que MIE puisse réaliser au mieux ses prestations.

MIE s'engage à fournir au minimum une fois par an au Client un rapport de positionnement Google, et des statistiques d'analyse de résultat. MIE s'engage à ne jamais communiquer les informations et mots de passe liés aux comptes confiés par le client. De même, les informations personnelles relatives aux clients ne seront jamais diffusées à des tiers pour des fins commerciales.

MIE archivera les devis, les contrats et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de MIE seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties. Tous les éléments relatifs à la SARL MICRO INFO EXPERT sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de MIE. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Le Client reconnaît que MIE n'est tenue qu'à une obligation de moyens dans le cadre de l'exécution des prestations de services de référencement naturel (SEO), Community management, Campagne Adwords, e-marketing en général.

En conséquence, la responsabilité de MIE ne peut être engagée qu'en cas de démonstration d'une faute effective de sa part ayant causé un préjudice au Client.

Compte tenu des règles spécifiques qui régissent les algorithmes des différents moteurs de recherche, MIE ne peut donc offrir aucune garantie de résultat en termes de positionnement web, de nombre de fans Facebook ou de followers Twitter.

En outre, MIE ne saurait voir sa responsabilité engagée dans les cas suivants :

- difficultés d'utilisation ou d'indisponibilité du service liées à un dysfonctionnement ou une saturation du réseau internet,
- contamination par virus des données du Client, dont la protection incombe à ce dernier,
- intrusions et/ou interventions malveillantes de tiers malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place,
- détournements éventuels des données transmises au Client et/ou à l'utilisateur par e-mail,
- dysfonctionnement ou d'indisponibilité provenant d'un cas de force majeure,
- dysfonctionnements affectant les services fournis par les opérateurs de télécommunication,
- modification des algorithmes et/ou des nouvelles règles qui en découlent.

Du fait des caractéristiques et limites du réseau internet, le Client reconnaît par ailleurs qu'il est impossible de garantir que les données transmises via internet seront entièrement sécurisées. Dès lors, les transferts de données demeurent aux risques et périls du Client, qui le reconnaît et l'accepte. Il est également rappelé que MIE n'est pas responsable des dommages qui résulteraient d'une information erronée ou incomplète de la part du Client.

En tout état de cause, la responsabilité de MIE, à quelque titre que ce soit, est expressément subordonnée au parfait respect des obligations du Client. Ainsi la responsabilité de MIE ne pourra-t-elle être recherchée lorsque le Client aura, même partiellement, manqué à l'une quelconque de ses obligations. Dans cette hypothèse, MIE se réserve en outre le droit de suspendre l'ensemble des services fournis à l'issue d'un délai de quarante-huit (48) heures suivant toute notification écrite adressée au Client, y compris par courrier électronique, et laissée sans réponse par ce dernier. Le Client reconnaît et accepte que cette suspension ne pourra ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit.

Si la responsabilité de MIE était retenue à l'égard d'un Client, il est expressément convenu que son obligation à réparation ne pourra excéder le montant du prix annuel payé par ledit Client à MIE en contrepartie des services fournis par cette dernière.

ARTICLE 2 - DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION – LANGUE DU CONTRAT - LITIGE

Le Contrat est soumis en son intégralité au droit français. La seule langue de référence du contrat, et les divers documents qui peuvent être échangés entre les parties en exécution du contrat et de ses annexes, est le français. En cas de survenance d'un litige, les Parties s'engagent à mettre en œuvre une procédure de négociation à l'amiable pour trouver une solution amiable. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français. En cas de défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce du Mans (72000).

ARTICLE 3 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs des prestations de MIE sont entendus hors taxe, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur (20%, à ce jour). Le paiement des prestations se fait par chèque à l'ordre de MIE ou par virement bancaire. L'échéance du paiement est de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Tout retard de paiement, total ou partiel, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues quel que soit le mode de paiement prévu,
- L'arrêt immédiat de la ou des prestations,
- Des intérêts de retard d'un montant égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Un acompte de 30% est dû lors de la validation d'un devis pour toute prestation de création web (site vitrine, site catalogue et site marchand).

ARTICLE 4- RESILIATION DU CONTRAT

4.1- RESILIATION DE PRESTATIONS LONGUE DUREE CONCLUES À DUREE INDETERMINEE

Les parties pourront unilatéralement décider de mettre fin au contrat en respectant un préavis d'un mois.

Dans tous les cas la partie qui demande la résiliation du contrat doit s'acquitter de ses obligations contractuelles pendant la durée de la totalité du préavis.

4.2- RESILIATION ANTICIPEE DU CONTRAT – PRESTATIONS CONCLUES À DUREE DETERMINEE

Si le client résilie le contrat avant la fin du terme convenu dans la proposition commerciale, il sera tenu de régler à MIE le prix mentionné dans le contrat jusqu'à son terme, et ce à titre de dédommagement, sauf cas de force majeure. La résiliation met fin aux relations contractuelles entre MIE et le Client.